

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Registre des délibérations

Conseil Municipal
16 Décembre 2025

Convocation :
11 Décembre 2025

Publiée le :
11 Décembre 2025

Conseillers :
- en exercice : 11
- *quorum* : 6
- présents : 9
- votants : 11

L'an deux-mille-vingt-cinq, le seize décembre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni
- légalement convoqué par Mme Linda Goisbault, Maire
- à la mairie,
- sous la présidence de Mme Linda Goisbault, Maire

Présents :

Mme Linda Goisbault Mme Marie-Line Le Pallec
Mme Claire Pasquier M. Anthony Bolival
M. Cédric Dufourd Mme Anaïs Rousseau
Mme Laurence Dunand M Jérôme Renou
M Guénolé Legagneux

Absent excusé :

M. Dimitri Bessière donne pouvoir à Mme Claire Pasquier
Mme Lucie Pousset donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau

9. Modalités de location biens communaux

Suite à la demande du trésor public de refuser les règlements par chèque et de mettre en place la facturation par mandats, il convient de modifier la délibération du 07/04/2022 relatives aux modalités de location des biens communaux.

Il est proposé de :

- Maintenir les conditions la location de la salle polyvalente,
- De modifier les tarifs comme suit :

Qui / Quoi	tarifs actuel	fréquence	mise à jour tarifs	fréquence
Mise à disposition périodique ou ponctuelle des associations et organismes apportant un service à la population, dont des animations gratuites	gratuit	NA		NA
Mise à disposition ponctuelle d'une association communale pour un évènement public générant un profit (autre qu'à visée caritative)	Gratuit	1 fois / an	Gratuit	3 fois / an
	50 €	> 1 fois /an	50€	> 3 fois /an
Mise à disposition ponctuelle pour les gérant(e)s du commerce communal pour un évènement public générant un profit	50€	3 fois / an	gratuit	1 fois / an
	195€ / WE	> 3 fois / an	50 €	> 1 fois / an
Mise à disposition ponctuelle d'une association non communale pour un évènement public générant un profit (autre qu'à visée caritative)	195€ / WE	NA		NA

Mise à disposition ponctuelle d'une association ou organisme pour un évènement public générant un profit, pour un reversement caritatif	gratuit	NA		NA
Mise à disposition pour un évènement privé, habitants de la commune et agents communaux	salle et annexe 185€ / WE 95€ / journée	NA		NA
	salle et annexe + vaisselle 215€ / WE 125€ / journée	NA		NA
	forfait vin d'honneur avec verre 45€	NA		NA
Mise à disposition pour un évènement privé, non habitants de la commune	salle et annexe 235€ / WE 150€ / journée	NA		NA
	salle et annexe + vaisselle 265€ / WE 180€ / journée	NA		NA
	forfait vin d'honneur avec verre 45€	NA		NA

- de modifier les modalités de paiement comme suit :

La caution sera réglée par chèque (non encaissé) et les règlements se feront par ASAP (Avis de Somme A Payer) des titres émis par le trésor public de Conlie.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Maintenir les conditions de locations de la salle polyvalente telles que définies

Contre : Abstention : Pour : 11

- Modifier les tarifs tels que défini ci-dessus

Contre : Abstention : Pour : 11

- Modifier les conditions de règlement de location

Contre : Abstention : Pour : 11

Le conseil autorise Mme Le Maire à mettre en pratique ces modifications à compter du premier janvier 2026, pour toutes les nouvelles demandes de location.